



# Communications de la Municipalité

Concise, avril 2016

## **Ouverture tardive de la déchetterie intercommunale de la Poissine les jeudis entre 17h et 19h**

Pour donner suite à la demande de nombreux habitants de Concise, la Municipalité a décidé de réaliser, à la déchetterie intercommunale de la Poissine (Site de Cand-Landi) un test d'ouverture prolongée sur 2 mois, soit le **jeudi entre 17h et 19h00 en mai et juin prochains** (veuillez vous présenter sur le site au plus tard 15 minutes avant la fermeture).

Suivant le résultat de ce test, il pourrait être envisagé de maintenir cette ouverture prolongée de façon définitive.

## **Déjections canines dans le village**

La Municipalité est très souvent interpellée sur le thème des déjections canines que l'on peut trouver dans les lieux publics et sur le territoire du village en général.

Depuis de nombreuses années, plusieurs poubelles (type Robidog) munies de sacs pour le ramassage des crottes sont mises à disposition des propriétaires de chien par la commune. Les sachets usagés peuvent y être jetés plutôt que d'être abandonnés sur le sol.

Nous souhaitons ici vous rappeler les articles 28 à 35 du Règlement de Police relatifs aux chiens (règlement disponible sur notre site Internet [www.concise.ch](http://www.concise.ch)), dont voici un extrait :

*Les détenteurs d'animaux sont tenus de prendre toutes les mesures utiles pour les empêcher, entre autre,*

- de troubler l'ordre public, notamment par leurs cris ;
- de commettre des dégâts ;
- de salir les trottoirs, les places, les jardins et places publiques, les plages et la zone de détente du bord du lac, les cours d'écoles...

Sur la voie publique, les animaux doivent être tenus en laisse. De nombreuses personnes ont peur des chiens, respecter leur crainte est un acte citoyen.

Nous comptons sur la compréhension de chacun pour que ces mauvaises habitudes cessent et que humains et canidés puissent vivre en parfaite harmonie dans notre village.

**Un nettoyage de certains endroits de notre village sera réalisé dans les prochains jours, suite de quoi des contrôles seront réalisés de manière inopinée ; les contrevenants s'exposent à une amende municipale.**

Nous vous transmettons nos meilleures salutations.

La Municipalité